

Bonjour à tous,

Je vous prie de trouver ci-dessous les deux décrets publiés ce jour au journal officiel.

Ils permettent de modifier l'intégralité du livre II sur l'apprentissage, de tout remettre à plat suite à la loi avenir pro et ses décrets d'application, notamment sur les points suivants :

- Durée des contrats et convention tripartite de réduction ou d'allongement de la durée ;
- Rémunération des apprentis.

Décret n° 2020-372 du 30 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041768384&dateTexte=&cat
egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041768384&dateTexte=&categorieLien=id)

Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041768495&dateTexte=&cat
egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041768495&dateTexte=&categorieLien=id)

Nous vous souhaitons un bon courage !

L'équipe Apprentissage de la DGEFP



Ministère du Travail

Adresse physique : 10-18, place des cinq martyrs du Lycée Buffon – 75015 Paris

Adresse postale : 14 avenue Duquesne – 75350 Paris SP 07

travail-emploi.gouv.fr

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !